

Bulletin d'adhésion 2022



Le SNUDI - Force Ouvrière, syndicat confédéré, libre et indépendant, organise **pour leur défense individuelle et collective**, les personnels actifs et retraités de l'enseignement primaire. Attaché à la laïcité de l'école publique, le SNUDI-FO agit, quel que soit le gouvernement pour obtenir satisfaction sur les revendications, grandes ou petites, définies par ses mandants dans les instances de l'organisation syndicale.

Sollicité de plus en plus souvent le SNUDI-FO ne tire sa force et ses moyens financiers que de ses adhérents (pas de publicité commerciale). Voilà pourquoi nous vous proposons de cotiser au SNUDI-FORCE OUVRIERE en commandant **vos timbres mensuels** (12 au total pour l'année si vous travaillez à temps plein ; pour les collègues à temps partiel et les retraités, lire ci-dessous)

Rappelons aussi que vous pouvez payer en plusieurs fois à votre convenance et que **66% du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.**


J'ADHÈRE AU SNUDI-FO

NOM : _____ PRENOM : _____
ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
TEL : _____ PORTABLE : _____
EMAIL PERSONNEL : _____
A TEMPS PARTIEL : Oui Non (Si oui, merci de préciser la quotité : _____%)
FONCTION : _____ ECHELON : _____
ECOLE : _____ COMMUNE : _____

Je paie timbres à€ l'unité  **TOTAL :€**

- **Par prélèvements** : Je joins un RIB (ou je remplis le formulaire internet sur snudifo37.fr).
- **Par Paypal** : en vous rendant à l'adresse Paypal.me/snudifo37.
- **Par CB** (un lien vous sera adressé pour régler de manière sécurisée).
- **Par chèque** : à l'ordre du SNUDI FO 37 – à retourner à Snudi Fo – 18 rue de l'Oiselet 37550 Saint Avertin.

ATTENTION : Vous ne pouvez choisir un nombre de prélèvements supérieur au nombre de mois restant dans l'année civile !

 Nombre de prélèvements choisi (de 1 à 12) sur l'année 2022 :

Situations particulières :

- 1) Les collègues à mi-temps paient 6 timbres, ceux à 75% 9 timbres et ceux à 80% 10 timbres.
- 2) Les contractuels paient 12 timbres à 10€
- 3) Les contractuels alternant paient 6 timbres à 10€
- 4) Les retraités paient 12 timbres à 12€
- 5) Les A.E.S.H. paient 6 timbres à 10€

PRIX DU TIMBRE MENSUEL

Professeur des écoles	Adjoint + SEI/ASH + chargé d'école	Directeur 1 ^{er} gr. (2-4 cl.) + PEMF	Directeur 2 ^{ème} gr. (5-9 cl.)	Directeur 3 ^{ème} gr. (10 cl. et +) + CPC
Du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon	12,50€	13,50€	14,50€	15,50€
6 ^{ème} et 7 ^{ème} échelon	14,50€	15,50€	16,50€	17,50€
8 ^{ème} et 9 ^{ème} échelon	16,50€	17,50€	18,50€	19,50€
10 ^{ème} échelon	17,50€	18,50€	19,50€	20,50€
11 ^{ème} échelon – HC 3 ^{ème} échelon	18,50€	19,50€	20,50€	21,50€
HC 4 ^{ème} échelon	19,50€	20,50€	21,50€	22,50€
HC 5 ^{ème} échelon	20,50€	21,50€	22,50€	23,50€
HC 6 ^{ème} échelon	21,50€	22,50€	23,50€	24,50€
HC 7 ^{ème} échelon et classe exceptionnelle	22,50€	23,50€	24,50€	25,50€

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 37. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : fo-snudi@wanadoo.fr.